



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CHRS

Question écrite n° 9323

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les crédits consacrés aux centres d'hébergement et de réinsertion sociale polyvalents. Si le budget qui leur est alloué est en effet en hausse de 10,8 millions d'euros, soit 2,6 %, dont 6 millions sont affectés à la création de 500 places nouvelles, l'effort reste cependant insuffisant au regard des besoins qui sont estimés par le secteur associatif à 15 000 places supplémentaires. L'augmentation du budget de 4,8 millions d'euros (1,15 %) est beaucoup trop insuffisante pour couvrir les charges des 33 000 places existantes. Cette hausse est en outre plus faible que le taux de l'inflation et ne prend pas en compte l'incidence des conventions collectives et du passage aux 35 heures. Les responsables de ces centres estiment aujourd'hui à 50 millions d'euros la somme indispensable pour stopper la dégradation du secteur, les contentieux et les fermetures. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître les dispositions qu'il compte prendre pour répondre aux doléances formulées par ces responsables.

Texte de la réponse

La lutte contre les exclusions s'inscrit parmi les priorités du Gouvernement telles que présentées par le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin dans son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale le 3 juillet 2002. Dans cette perspective, Mme Versini, secrétaire d'Etat à la lutte contre la précarité et l'exclusion a présenté en décembre devant le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion les objectifs, dans les domaines de l'accès effectif aux droits et de la prise en compte des besoins fondamentaux des populations les plus vulnérables, d'un programme de renforcement de la lutte contre l'exclusion, qui sera arrêté durant le premier trimestre 2003. En matière d'hébergement d'urgence et d'insertion, le programme de renforcement de la lutte contre l'exclusion prévoit une modernisation, un paramétrage et une mise en cohérence de l'ensemble du dispositif d'hébergement, allant de l'urgence à l'insertion. Mme Versini, secrétaire d'Etat à la lutte contre la précarité et l'exclusion, organise depuis le début de l'année des journées de travail avec les services déconcentrés (DRASS et DDASS) d'une même région. Ces rencontres sont l'occasion d'une mise à plat des dispositifs territoriaux d'urgence sociale et permettent d'analyser la situation locale. La réforme des CHRS, introduite par la loi de lutte contre les exclusions de 1998 et portée notamment par le décret du 3 juillet 2001 relatif au fonctionnement et au financement des CHRS ainsi que le projet de décret budgétaire et comptable pris en application de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 portant rénovation de l'action sociale et médico-sociale (soumis à la consultation des associations du secteur) devraient permettre d'améliorer sensiblement la gestion des établissements dès la campagne budgétaire 2004. Pour l'immédiat, la dotation de financement des CHRS votée en loi de finances 2003 s'élève à 428 385 988 euros, soit une hausse de 2,59 % par rapport à 2002.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9323

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5053

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 2912